

**DÉCISION DU CONSEIL****du 22 janvier 2007****portant nomination de trois membres et de cinq suppléants danois au Comité des régions**

(2007/38/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE <sup>(1)</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions deviennent vacants à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Vibeke STORM RASMUSSEN et de MM. Johannes FLENSTED-JENSEN et Lars ABEL. Quatre sièges de suppléants du Comité des régions deviennent vacants à la suite de la démission de MM. Kristian EBBENGAARD, Søren ERIKSEN, Jan BOYE et de M<sup>me</sup> Bente NIELSEN. Ces démissions prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Un siège de suppléant du Comité des régions devient vacant à la suite de la nomination de M<sup>me</sup> Mona HEIBERG en tant que membre,

DÉCIDE:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membres:

- M. Henrik RINGBÆK MADSEN, Regionsrådsmedlem, en remplacement de M<sup>me</sup> Vibeke STORM RASMUSSEN,

— M. Karsten UNO PETERSEN, Regionsrådsmedlem, en remplacement de M. Johannes FLENSTED-JENSEN,

— M<sup>me</sup> Mona HEIBERG, Borgerrepræsentant, Københavns Kommune, en remplacement de M. Lars ABEL;

b) en tant que suppléants:

— M<sup>me</sup> Lykke DEBOIS, Regionsrådsmedlem, en remplacement de M. Kristian EBBENGAARD,

— M. Bent LARSEN, Regionsrådsmedlem, en remplacement de M. Søren ERIKSEN,

— M<sup>me</sup> Tove LARSEN, Formand for sammenlægningsudvalget, Aabenraa Kommune, en remplacement de M<sup>me</sup> Bente NIELSEN,

— M. Erik NIELSEN, Borgmester, Rødovre Kommune, en remplacement de M. Jan BOYE,

— M. Søren SALLING, Regionsrådsmedlem, en remplacement de M<sup>me</sup> Mona HEIBERG.

*Article 2*La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Fait à Bruxelles, le 22 janvier 2007.

*Par le Conseil**Le président*

F.-W. STEINMEIER

<sup>(1)</sup> JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.